

## APPEL PUBLIC A CANDIDATURE D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSA RENNES

### Désignation des personnalités extérieures appelées à siéger au Conseil d'Administration de l'INSA Rennes

L'INSA Rennes renouvelle son conseil d'administration.

Conformément aux articles L. 712-3 et D. 719-41 du Code de l'éducation ainsi qu'à l'article 7 des statuts de l'INSA Rennes, le conseil d'administration comprend 26 membres dont 12 personnalités extérieures ; la répartition des sièges est fixée comme suit :

- **2 représentants des collectivités territoriales**
  - 1 représentant du Conseil Régional de Bretagne
  - 1 représentant de Rennes Métropole
  
- **10 représentants du monde socio-économique**
  - 3 représentants du secteur économique
  - 1 représentant des entreprises de Rennes-Atalante
  - 1 représentant de l'organisation syndicale d'employeurs la plus représentative au niveau national en fonction dans une entreprise
  - 1 ingénieur représentant l'organisation syndicale de salariés la plus représentative au niveau national en fonction dans une entreprise
    - 1 représentant de l'association des anciens élèves en fonction dans le secteur économique privé
    - 6 personnes (ingénieurs ou responsables d'entreprise) choisies pour leurs compétences personnelles (intuitu personae) et en fonction dans les entreprises partenaires de l'INSA (dont 1 en activité dans le secteur socio-économique privé lié à l'innovation).

Suite à la désignation des représentants des collectivités territoriales, des institutions et organismes, le Conseil d'administration de l'INSA Rennes est appelé à désigner 6 personnalités extérieures dite « intuitu personae ». Ces 6 personnalités extérieures sont choisies pour leurs compétences personnelles et doivent être en fonction dans une entreprise partenaire de l'INSA. Leur mandat est de 4 ans.

**Afin de respecter la parité exigée pour les personnalités extérieures au sein du conseil d'administration, 4 sièges femmes et 2 sièges hommes sont à pourvoir.**

Le Conseil d'Administration du jeudi 16 juin 2022 procèdera à la désignation de ces personnalités extérieures. Les personnes candidates seront informées des résultats à l'issue de la réunion.

### MODALITES DE CANDIDATURES

Toute personne intéressée par le présent appel à candidature doit faire parvenir sa candidature, accompagnée des pièces demandées ci-dessous, au plus tard le 14 juin 2022 à minuit, par courriel adressé au Directeur de l'INSA Rennes à l'adresse : [direction@insa-rennes.fr](mailto:direction@insa-rennes.fr)

Les candidatures doivent être accompagnées :

- d'une lettre de candidature
- d'un curriculum vitae